

Association des propriétaires du Domaine Alpine

Qu'est-ce que l'Association?

Organisme à but non lucratif fondé en 1973, l'Association regroupe environ les trois quarts des 137 résidents permanents et saisonniers du Domaine Alpine.

Quelle est la mission de l'Association?

La mission de l'Association est de promouvoir et d'encourager le fonctionnement efficace du Domaine Alpine, un lieu où il fait bon vivre.

L'Association est la pierre angulaire de la gestion du Domaine Alpine en s'assurant que l'image et la qualité des services collectifs correspondent aux standards attendus par ses résidents. Elle représente aussi une assurance de pérennité en contribuant au maintien à long terme de la valeur de l'investissement, profitant ainsi à l'ensemble de ses membres.

Quels sont les principaux objectifs de l'Association?

1. **Entretien, gérer, et protéger les biens immobiliers de l'Association.**
2. Favoriser la promotion de la protection de l'environnement sur le territoire de l'Association
3. Favoriser la préservation de la qualité du cadre de vie sur le territoire de l'Association.
4. Favoriser la bonne entente et la vie sociale des membres de l'Association.
5. Représenter les membres de l'Association auprès de la municipalité et autres instances.

Comment fonctionne l'Association?

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de huit administrateurs désignés démocratiquement par les membres lors de l'assemblée annuelle tenue en été. Les procès-verbaux de toutes les assemblées annuelles sont disponibles pour consultation. Lorsque nécessaire des comités sont créés pour traiter de sujets spécifiques et les membres sont invités à y participer.

Quelle est la principale source de revenus de l'Association?

Le montant des cotisations annuelles perçues auprès de ses membres, couvrant principalement: les frais courants de l'association et des barrages (inspections, évaluation de sécurité et dépôt du calendrier de mise en œuvre). Les activités par rapport aux barrages sont requis par la Direction de la sécurité des barrages du Centre d'expertise hydrique du Québec et seront réalisées par un ingénieur spécialisé en micro-barrage, d'ici la fin mai 2012.

Principales réalisations et obligations

1. Ajuster le niveau des deux barrages et en assurer l'entretien et les réparations
2. Entretien la plage et les biens mobiliers connexes
3. Faire respecter les normes environnementales
4. Régler des litiges et faire respecter les politiques de l'association.

Merci d'être membre en assumant votre cotisation annuelle. C'est crucial à la survie de l'organisme.

Moi j'y participe!!!